

Commune de Saint- Pargoire

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE DE

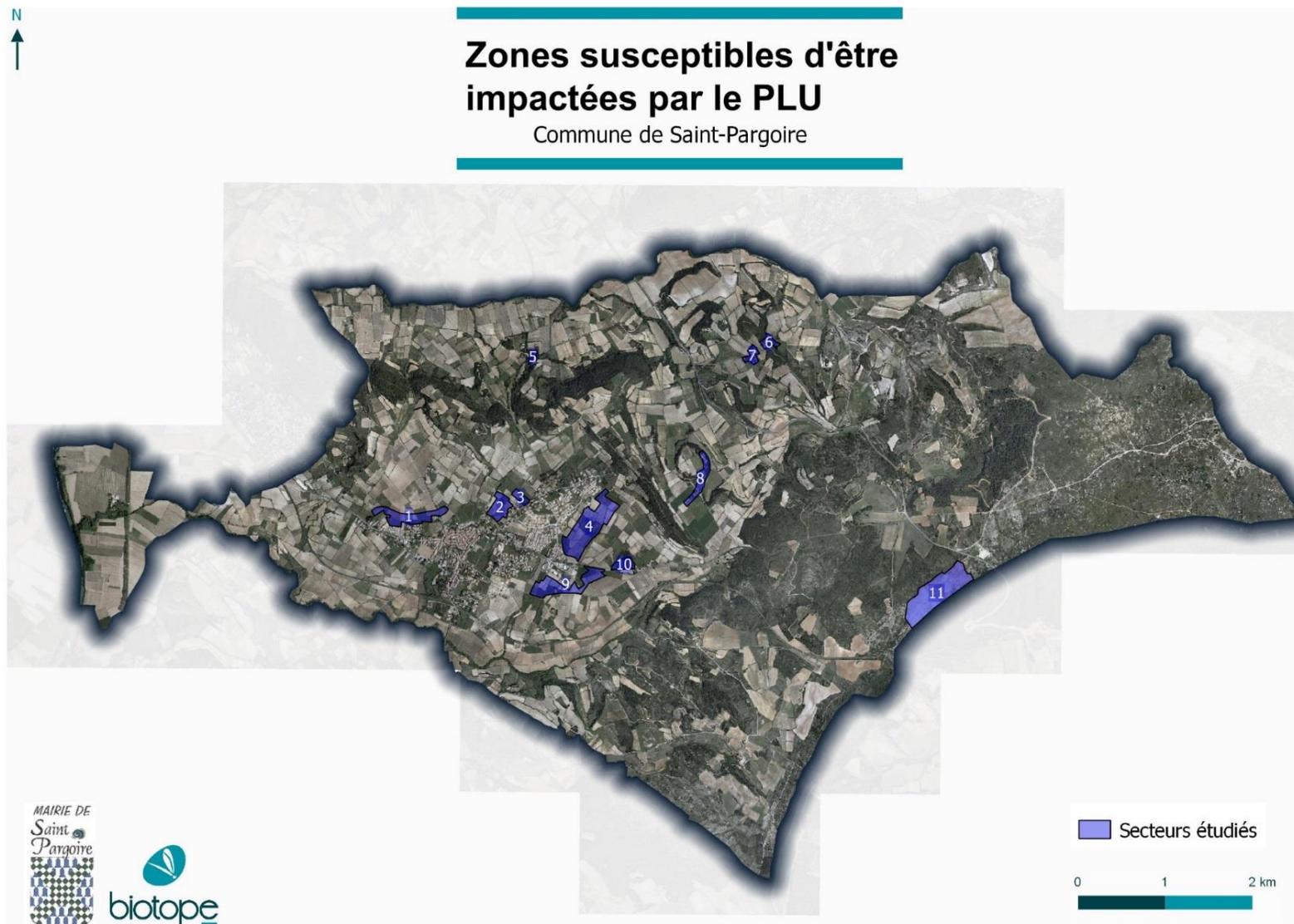
Saint
Pargoire



Révision générale du PLU de Saint- Pargoire (34)

Approbation le 13 juin 2024

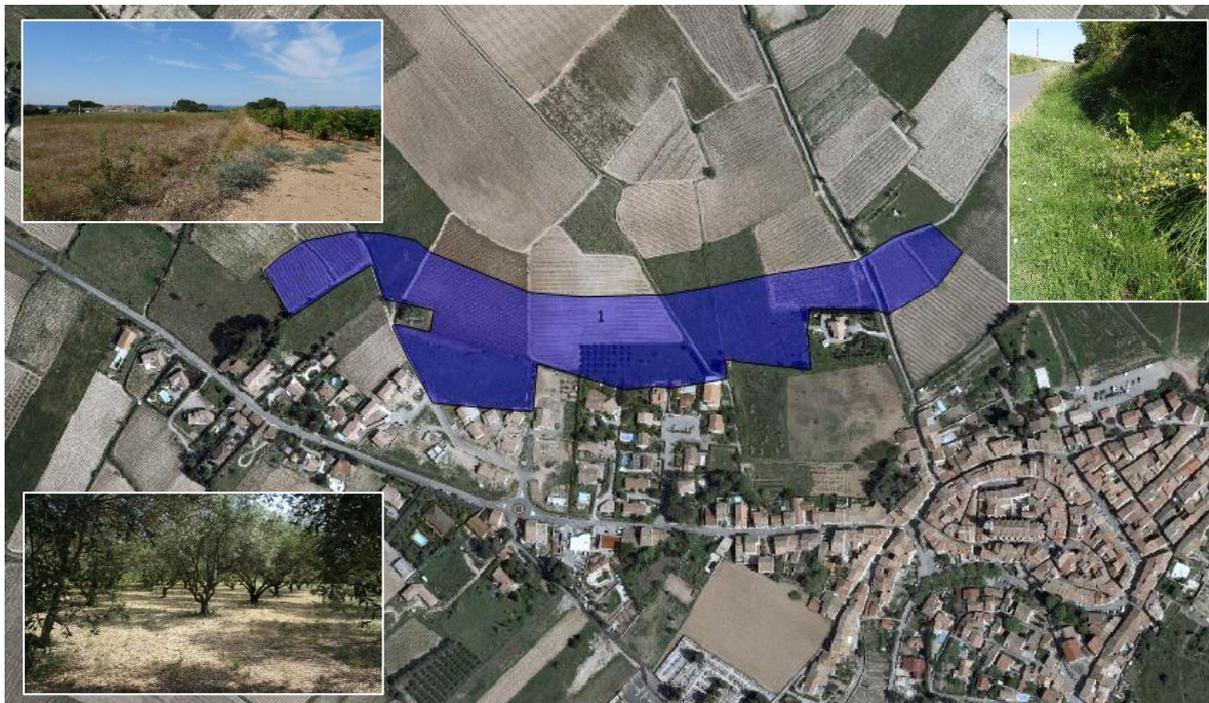
1 Annexes - Zoom sur les secteurs du PLU susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation (pré-diagnostic de 2018) mais non ouverts à l'urbanisation.



1.1 Secteur 1

Secteur 1 – AU

ZONAGE EN VIGUEUR	A et AU	SUPERFICIE PROSPECTÉE	4,79 ha
-------------------	---------	-----------------------	---------



Photos : Aperçu des milieux qui occupent le secteur : friche/pelouse apparentée au groupement à Brachypode de Phénicie post-culturelle, oliveraie et fossé caractérisée par la présence d'une flore hygrophile

CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe au nord de la franche urbaine à l'ouest du village. Cette franche suit la RD30. Il est composé de parcelles de vignes et en est majoritairement entourées.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le secteur se situe dans un paysage ouvert (cultivé, pâturé...) associé dans l'atlas des paysages départemental comme une zone à enjeu de protection et de préservation.
Du fait du positionnement du secteur, un **enjeu autour du traitement des franges** ; pour permettre une transition douce entre zone urbaine et espace agricole est à prendre en compte.

Périmètre de patrimoine protégé : **Périmètre de protection de l'église de Saint-Pargoire sur les deux parcelles à l'est du secteur**
Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)

Natura 2000 : **ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- **ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; en grande partie dans la ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;**
- **PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose ;**
- **PNA Faucon Crécerelle.**

Zone humide : non

Trame verte et bleue : **Réservoir de Biodiversité (SRCE)**

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

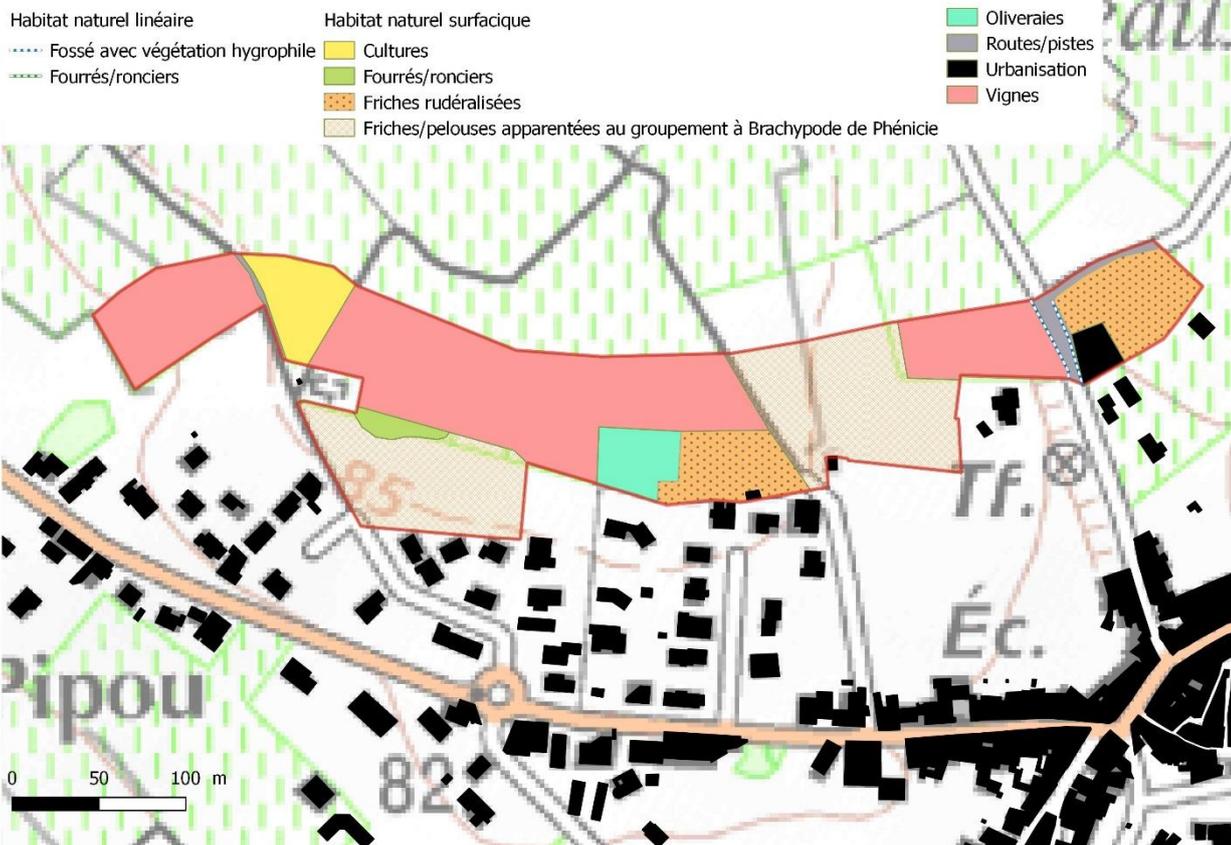
Habitats naturels et flore

Ce secteur est dominé par une composante agricole : les parcelles de vignes côtoient les parcelles de friches en situation post-culturelle dont certaines tendent vers des formations plus évoluées apparentées aux pelouses à Brachypode de Phénicie, colonisées par des ligneux (*Prunus sp.*, *Rosa sp.*, ronciers...). Une végétation rase rudéralisée et appauvrie sur le plan floristique (groupement à *Cynodon*

Secteur 1 – AU

dactylon) occupe d'autres parcelles. La route D30 est bordée par des fossés suffisamment longtemps en eau pour permettre le développement d'une flore hygrophile qui demeure toutefois très appauvrie : *Equisetum arvense*, *Epilobium hirsutum* et *Scirpoides holoschoenus*. Cette végétation est anecdotique.

De manière générale, **ce secteur ne présente pas d'intérêt floristique.**



Faune

Malgré la présence de quelques habitats favorables aux espèces patrimoniales, notamment des parcelles en friche, **la proximité des habitations limite l'intérêt de ce secteur pour la faune aujourd'hui.** Les prospections de terrain n'ont permis uniquement l'observation d'espèces communes ou à faible valeur patrimoniale :

- Concernant les oiseaux, un couple de Huppe fasciée installé à proximité vient s'alimenter sur les talus des parcelles de vignes et sur les friches herbacées. Certains talus de terre meuble pourraient être utilisés par le Guêpier d'Europe.
- Seules des espèces communes de reptiles sont potentiellement présentes telles que la Couleuvre de Montpellier ou le Lézard des murailles.
- Quelques fossés à sec sont propices au Crapaud calamite.
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse.
- Intérêt très faible pour l'entomofaune.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Huppe fasciée. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Guêpier d'Europe	Faible
Reptiles	/	Espèces communes	Faible
Amphibien	/	Crapaud calamite	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné

RISQUES

Risque incendie : nul

Secteur 1 – AU

Risque inondation : **sensibilité très élevée à la remontée de nappes dans les sédiments**
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
 Aléa gonflement d'argile : nul

NUISANCES

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : aucun

Conclusion concernant l'enjeu environnemental

Niveau d'enjeu

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Rappeler les prescriptions données pour les constructions soumises à un aléa de remontée de nappes dans les sédiments
- Rappeler les obligations découlant de la présence du périmètre de protection du monument historique

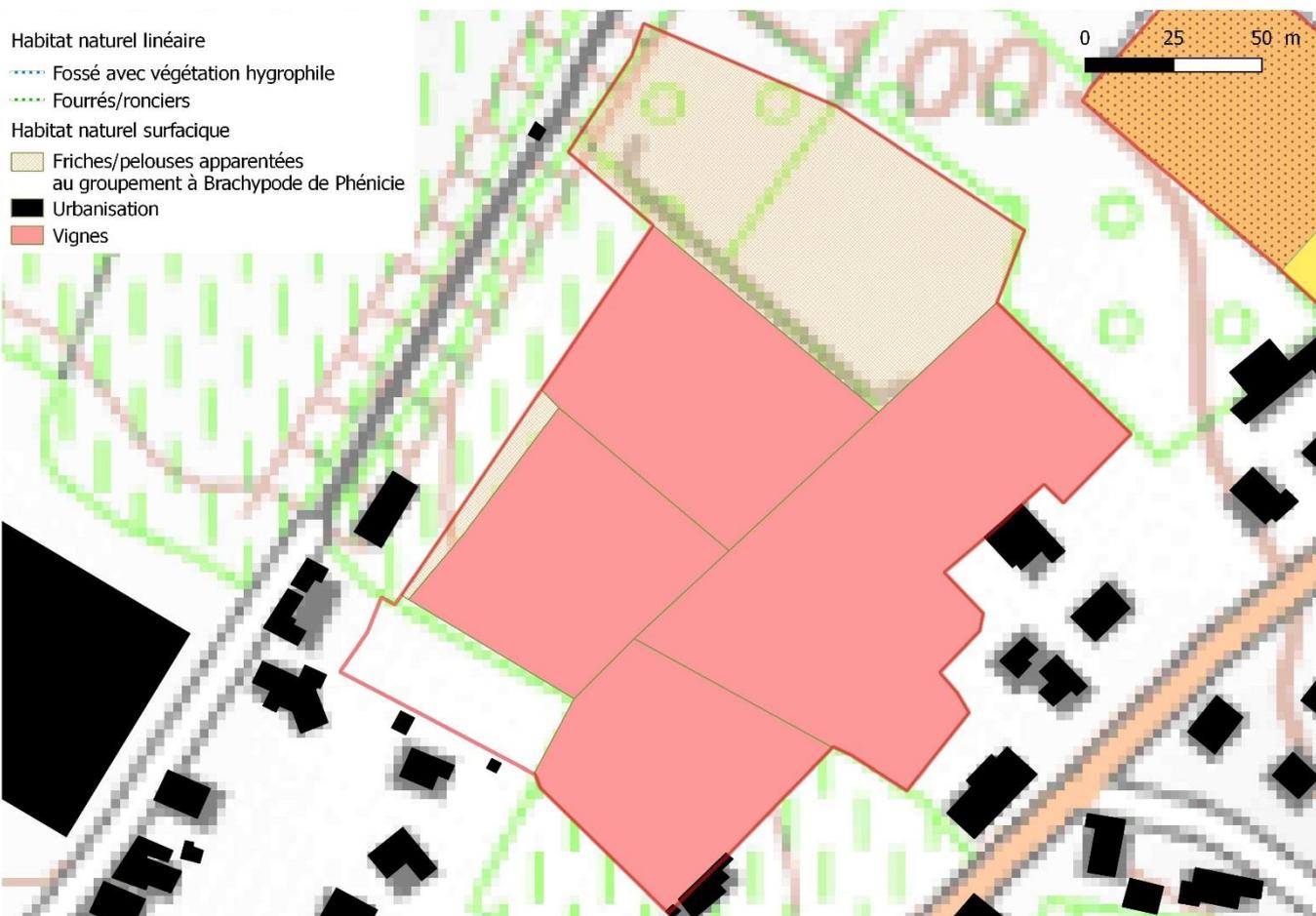
Cartographie des mesures proposées

1.2 Secteur 2

Secteur 2 – AU

ZONAGE EN VIGUEUR	AU et A	SUPERFICIE PROSPECTÉE	2,87 ha
			
<p>CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL</p> <p>Ce secteur se situe au nord du village, au niveau du lieu-dit du Mas de Lamourous. Il s'inscrit au milieu de deux zones partiellement urbanisées et des parcelles de cultures.</p>			
<p>PAYSAGE ET PATRIMOINE</p> <p>Le secteur se situe dans un paysage ouvert (cultivé, pâturé...) associé dans l'atlas des paysages départemental comme une zone à enjeu de protection et de préservation. Il vient s'insérer dans l'urbanisation déjà en place, et constituera pour partie un nouveau front bâti au nord de l'enveloppe urbaine.</p> <p>Périmètre de patrimoine protégé : aucun Patrimoine connu : aucun Vestige archéologique connu : aucun</p>			
<p>BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)</p> <p>Natura2000 : ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac » Autres zonages réglementaires ou d'inventaires : - ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ; - PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose. - PNA Faucon Crécerelle (dortoirs)</p> <p>Zone humide : non Trame verte et bleue : non</p>			
<p>PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE</p> <p><u>Habitats naturels et flore</u> A l'instar du secteur précédent, cette zone s'inscrit dans une trame agricole. Des vignes et une parcelle anciennement cultivée désormais enfrichée évoluant vers un groupement de pelouses à Brachypode de Phénicie couvrent l'ensemble du secteur. Des ronciers et des fossés à sec délimitent les parcelles. A noter la présence de foyers de Canne de Provence (espèce exotique envahissante). Ce secteur ne présente aucun intérêt sur le plan floristique.</p>			

Secteur 2 – AU



Faune

Ce secteur concerne principalement des **parcelles de vigne sans grand intérêt pour la faune**. La parcelle la plus au nord du secteur, actuellement en friche, est en revanche plus propice bien que seules des espèces communes aient pu être observées lors des prospections.

- Concernant les oiseaux, la friche herbacée ponctuée de buissons et d'arbustes est favorable à la Pie-grièche à tête rousse (intérêt patrimonial fort) et d'autres espèces d'intérêt plus modéré (Alouette lulu, Linotte mélodieuse). Cette parcelle est cependant en continuité avec d'autres parcelles plus vastes également en friche, ce qui limite l'importance de la zone concernée pour ces espèces à l'échelle du secteur.
- Seules des espèces communes de reptiles sont potentiellement présentes telles que les Couleuvre de Montpellier et à échelons, ou le Lézard des murailles.
- Quelques fossés à sec sont propices au Crapaud calamide.
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse.
- Intérêt très faible pour l'entomofaune.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Linotte mélodieuse, Alouette lulu	Faible à modéré
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	Espèces communes	Faible
Amphibien	/	Crapaud calamite	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

Ressources naturelles

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

Risques

Secteur 2 – AU

Risque incendie : nul
Risque inondation : nul
Aléa mouvement de terrain : **zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune**
Aléa gonflement d'argile : nul

Nuisances

Nuisances sonores : non
Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

Conclusion concernant l'enjeu environnemental

Niveau d'enjeu

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Éviter la parcelle la plus au nord (friche herbacée et arbustive)

1.3 Secteur 3

Secteur 3 – AU

ZONAGE EN VIGUEUR	AU	SUPERFICIE PROSPECTÉE	0,89 ha
-------------------	----	-----------------------	---------



CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe au nord du village de la commune, au niveau du lieudit du Mas de Lamourous. Il est composé d'une vigne et d'une culture annuelle. Le secteur se situe au bout d'une zone partiellement urbanisée.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le secteur se situe dans un paysage ouvert (cultivé, pâturé...) associé dans l'atlas des paysages départemental comme une zone à enjeu de protection et de préservation.

Périmètre de patrimoine protégé : aucun

Patrimoine connu : aucun

Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)

Natura 2000 : **ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- **ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;**
- **PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose.**
- **PNA Faucon Crécerelle (dortoirs)**

Zone humide : non

Trame verte et bleue : non

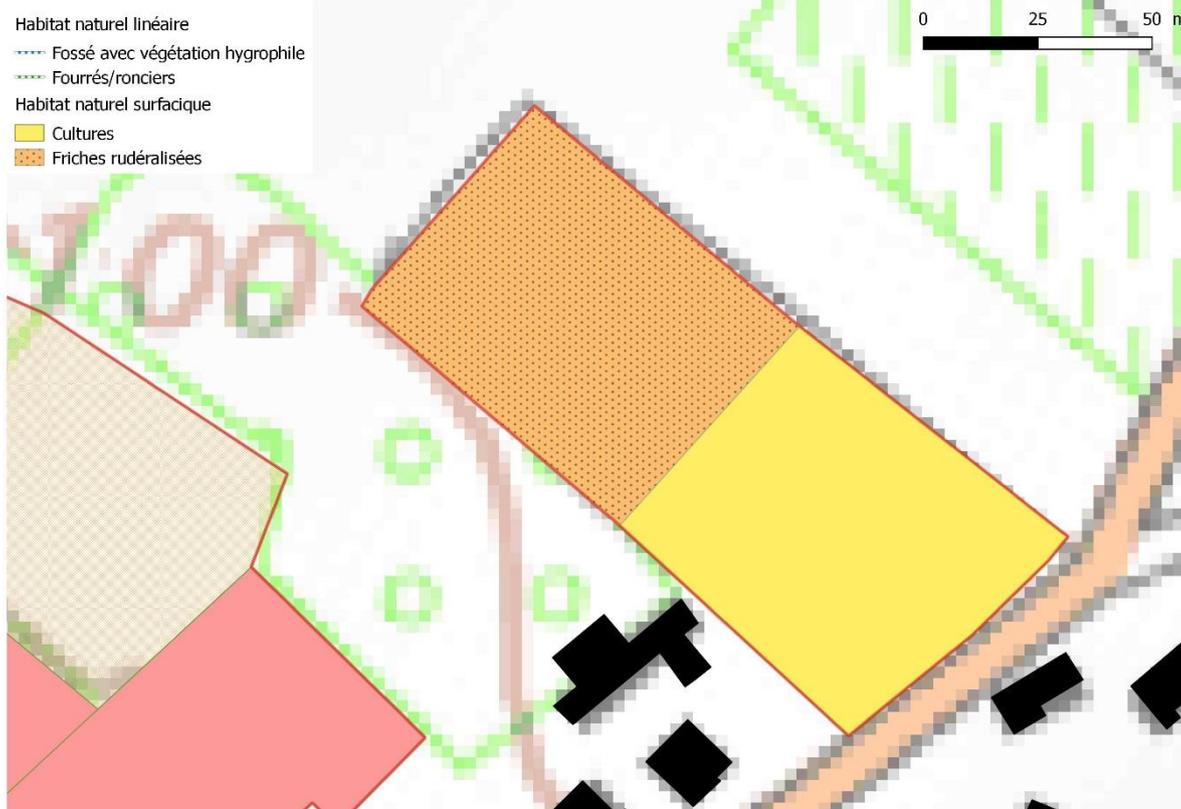
PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats naturels et flore

Il s'agit de deux parcelles agricoles contiguës : l'une occupée par une culture de melons colonisée en fin d'été par une végétation d'adventices donnant un aspect enrichi à la parcelle et l'autre colonisée par une végétation rudéralisée, rase (fauchée) et appauvrie sur le plan floristique.

Ce secteur ne présente **aucun intérêt sur le plan floristique.**

Secteur 3 – AU



Faune

Ce secteur présente un **intérêt faible pour la faune**, principalement pour les espèces en recherche alimentaires uniquement sur la moitié nord actuellement en friche (la moitié sud étant une culture maraîchère très défavorable).

- Concernant les oiseaux, des espèces communes ont été observées en alimentation. La haie centrale peut abriter quelques espèces nicheuses très communes.
- Seules des espèces communes de reptiles sont potentiellement présentes au niveau de la haie centrale (Couleuvre de Montpellier et à échelons).
- Intérêt très faible pour les autres groupes.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Espèces communes	Faible
Reptiles	/	Espèces communes	Faible
Amphibien	/	/	Très faible
Mammifères terrestre	/	/	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

Ressources naturelles

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné

Risques

Risque incendie : nul
 Risque inondation : nul
 Aléa mouvement de terrain : **zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune**
 Aléa gonflement d'argile : nul

Nuisances

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

1

Secteur 3 – AU

Conclusion concernant l'enjeu environnemental	Niveau d'enjeu
Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables	
- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)	

1.4 Secteur 4

Secteur 4 – AU

ZONAGE EN VIGUEUR	N, AU, A	SUPERFICIE PROSPECTÉE	10,65 ha
-------------------	----------	-----------------------	----------



CON

Ce secteur est une tranche urbanisée mais est quasiment déconnée de celle-ci par des parcelles de culture annuelle.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le secteur se situe dans un paysage ouvert (cultivé, pâturé...) associé dans l'atlas des paysages départemental comme une zone à enjeu de protection et de préservation.

Périmètre de patrimoine protégé : non concerné

Patrimoine connu : aucun

Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)

Natura 2000 : **ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- **ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;**
- **PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose, Pie Grièche à Tête Rousse.**
- **PNA Faucon Crécerelle (dortoirs)**

Zone humide : non

Trame verte et bleue : **Réservoir et corridor de Biodiversité (SRCE) et continuité écologique**

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

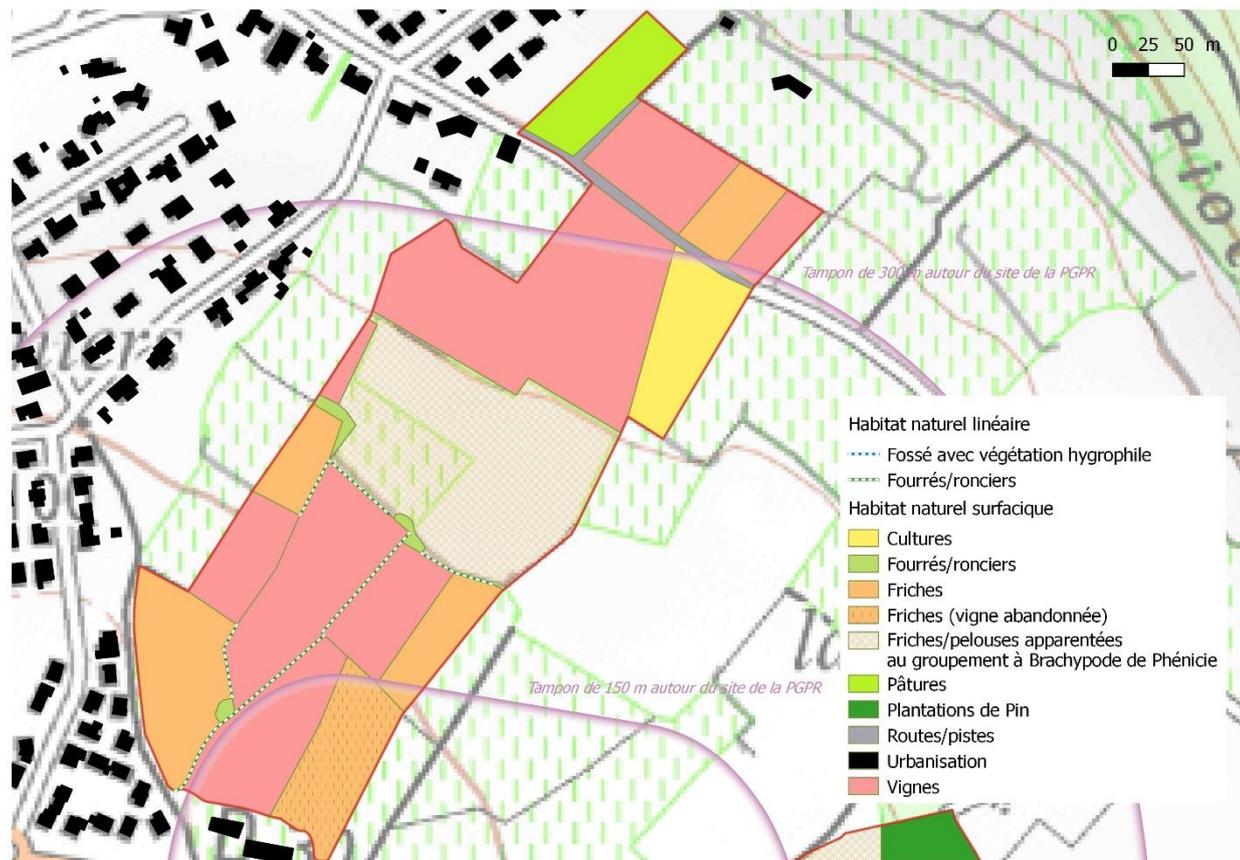
Habitats naturels et flore

Ce secteur est entièrement agricole : les vignes alternent avec des parcelles abandonnées couvertes désormais par une végétation de friche qui tend vers des pelouses du groupements à Brachypode de Phénicie. Le développement de ligneux sous forme de fourrés ou d'arbustes isolés témoigne d'un stade plus évolué de la végétation et la rend plus fonctionnelle pour la faune locale (zone refuge, site de nidification et zone d'alimentation et de chasse). Une parcelle est vouée à la culture de Luzerne et une autre est pâturée.

Ces parcelles sont délimitées par des fossés à sec ou des talus colonisés par des fourrés de feuillus (*Crataegus monogyna*, *Rubus*, *Prunus sp.*, *Cornus sanguinea* etc.). Le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) forme aussi des fourrés qui prennent l'aspect d'ourlets subnitrophiles compte tenu du comportement colonial de l'espèce sur les terrains souvent riches en bases.

Secteur 4 – AU

Ce secteur compte une diversité floristique très réduite et ne présente aucun intérêt sur le plan floristique.



Faune

Ce secteur assez vaste constitué d'une mosaïque de milieux cultivés et semi-naturels (parcelles en friche) associés à des milieux interstitiels intéressants (haies, talus, fossés) représente un site très favorable à la faune.

- Concernant les oiseaux, un couple de Pie-grièche à tête rousse est installé au niveau des haies d'arbustes au centre du secteur. Ce secteur est par ailleurs une zone d'alimentation connue pour la Pie-grièche à poitrine rose, une espèce à très haute valeur patrimoniale nichant dans les alignements de platanes de la commune. Des trous de Guêpier d'Europe ont été relevé au niveau de quelques talus de terre meuble. Le Circaète Jean-le-blanc a été observé en chasse au-dessus du secteur. D'autres espèces de rapaces peuvent potentiellement utiliser ce site pour la chasse notamment le Faucon crécerellette. Enfin, quelques autres espèces patrimoniales sont potentiellement nicheuses (Pipit rousseline, Coucou geai, etc.).
- La présence du Lézard ocellé est possible au niveau de plusieurs murets de pierres sèches. Le Seps strié est potentiellement présent dans les zones d'herbe dense. Une Couleuvre de Montpellier et un Lézard des murailles ont été observés.
- Quelques fossés à sec sont propices aux espèces pionnières telles que le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué.
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse, notamment pour la Noctuelle commune nichant potentiellement dans les platanes.
- Intérêt très faible pour l'entomofaune.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Pie grièche à tête rousse, Guêpier d'Europe, Linotte mélodieuse, Alouette lulu. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Pie-grièche à poitrine rose, Pipit rousseline, Faucon crécerellette, Coucou geai.	Fort
Reptiles	Couleuvre de Montpellier, Lézard des murailles	Lézard ocellé. Espèces communes	Modéré à fort
Amphibien	/	Crapaud calamite, Pélodyte ponctué	Faible
Mammifères terrestre	Lièvre	Hérisson	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes. Noctule commune	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
Proximité d'un cours d'eau : non

Secteur 4 – AU

Périmètre de captages AEP : non concerné
Réseau BRL d'irrigation : non

RISQUES

Risque incendie : nul
Risque inondation : nul
Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
Aléa gonflement d'argile : nul

NUISANCES

Nuisances sonores : non
Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

NIVEAU D'ENJEU

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.5 Secteur 5

Secteur 5 – UHQ

ZONAGE EN VIGUEUR	UH (secteur constructible dans les hameaux)	SUPERFICIE PROSPECTÉE	0,51 ha
-------------------	---	-----------------------	---------



CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe au niveau du lieu-dit du Mas Marcel. Accueillant d'ores et déjà aujourd'hui quelques bâtis, le parcellaire est entouré de vignes et de friches boisées.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Le secteur se situe dans un paysage ouvert (cultivé, pâturé...) associé dans l'atlas des paysages départemental comme une zone à enjeu de protection et de préservation.

Périmètre de patrimoine protégé : non concerné

Patrimoine connu : aucun

Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)

Natura 2000 : **La moitié sud du secteur est incluse dans la ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- Pour partie au sein des ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;
- A la limite Nord des PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose, Pie Grièche à Tête Rousse.
- PNA Faucon Crécerelle

Zone humide : non

Trame verte et bleue : Non. En limite nord d'un réservoir de biodiversité (SRCE)

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats naturels et flore

Il s'agit d'un hameau de 4-5 habitations et de leur jardin inséré dans un contexte à dominante agricole dans lequel des massifs de taillis de Chêne vert sont maintenus. De fait, le Chêne vert (*Quercus ilex*) structure sous forme de petits bosquets quelques jardins des propriétés. De vieux platanes occupent aussi les cours des habitations.

Le secteur urbanisé ne présente **aucun intérêt sur le plan floristique.**

Faune

Ce secteur comporte des bâtiments plus ou moins anciens, des jardins et quelques grands arbres qui sont autant d'éléments propices à de nombreuses espèces animales. Ces espèces sont néanmoins pour la plupart relativement communes.

Secteur 5 – UHQ

- Plusieurs espèces d'oiseaux trouvent des possibilités de nidification sur les bâtiments, notamment un couple de Huppe fasciée, une espèce patrimoniale observée lors des prospections. Les grands arbres peuvent accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux et plus particulièrement des espèces cavernicoles (Pic vert, Pic épeiche, observés durant les prospections ; potentiellement la Chouette hulotte).
- Seules des espèces communes de reptiles sont potentiellement présentes dans les espèces boisés (Orvet fragile, Lézard vert) et le bâti (Tarente de Maurétanie, Lézard des murailles ou catalan).
- La présence de bassins ornementaux est propice à la Rainette méridionale.
- Les bâtiments et les jardins sont propices à plusieurs espèces de mammifères terrestres telles que la Fouine, le Hérisson, l'Ecureuil roux.
- La présence de gîtes à Chiroptère est possible dans les combles des bâtiments (Sérotine commune) ou les fissures et autres interstices des bâtiments (Pipistrelles communes, pygmée, kuhl).
- Les grands arbres peuvent abriter des insectes saproxylophages (Grand capricorne).

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Huppe fasciée, pics. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Espèces communes	Faible
Reptiles	/	Espèces communes	Faible
Amphibien	/	Rainette méridionale	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson, Ecureuil roux	Faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Faible à modéré
Insectes	/	Grand capricorne	Faible à modéré

Ressources naturelles

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

Risques

Risque incendie : nul
 Risque inondation : nul
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
 Aléa gonflement d'argile : nul

Nuisances

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

Conclusion concernant l'enjeu environnemental

Niveau d'enjeu

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.6 Secteur 6

Secteur 6 – UH

ZONAGE EN VIGUEUR	UH (secteur constructible dans les hameaux)	SUPERFICIE PROSPECTÉE	1,05 ha
-------------------	---	-----------------------	---------



CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe au niveau du Mas Boudet et est composé aujourd'hui par deux ensembles bâtis (une dizaine de bâtiments). Le secteur environnement est représenté par des surfaces essentiellement agricoles, ponctuées par des espaces naturels, notamment boisés.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Périmètre de patrimoine protégé : non concerné
 Patrimoine connu : aucun
 Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ

Natura 2000 : non
 Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :
 - **En intégralité dans une ZE Biotope.**
 - **PNA Pie Grièche à poitrine Rose. PNA Faucon Crécerelle (dortoirs)**
 Zone humide : non
 Trame verte et bleue : en limite nord d'un corridor et d'un réservoir de Biodiversité (SRCE)

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats naturels et flore

Même contexte que précédemment, il s'agit d'un petit hameau de maisons individuelles avec leur jardin entouré de parcelles agricoles et de taillis de Chêne vert. Les zones habitables sont une source de propagation d'espèces exotiques. On note à ce titre la présence de l'Ailante, espèce exotique envahissante, en bordure de routes.

Le secteur à l'étude est restreint aux limites du hameau et ne présente **aucun intérêt sur le plan floristique.**

Faune

Ce secteur comporte des bâtiments plus ou moins anciens, des jardins et quelques grands arbres qui sont autant d'éléments propices à de nombreuses espèces animales. Ces espèces sont néanmoins pour la plupart relativement communes.

Secteur 6 – UH

- Plusieurs espèces d'oiseaux trouvent des possibilités de nidification sur les bâtiments, notamment un couple de Huppe fasciée, une espèce patrimoniale observée lors des prospections. Quelques couples d'Hirondelles rustiques nichent également dans les bâtiments, ainsi que plusieurs espèces communes anthropophiles. Les secteurs boisés peuvent accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment le Petit-duc scops contacté lors des prospections.
- Quelques murets de pierres sèches sont propices au Lézard ocellé et à plusieurs espèces communes (couleuvres). Le bâtis accueille certainement la Tarente de Maurétanie et le Lézard des murailles ou catalan.
- La présence de bassins ornementaux est propice à la Rainette méridionale.
- Les bâtiments et les jardins sont propices à plusieurs espèces de mammifères terrestres telles que la Fouine, le Hérisson, l'Ecureuil roux.
- La présence de gîtes à Chiroptère est possible dans les combles des bâtiments (Sérotine commune) ou les fissures et autres interstices des bâtiments (Pipistrelles communes, pygmée, kuhl).
- Les grands arbres peuvent abriter des insectes saproxylophage (Grand capricorne).

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Huppe fasciée, Petit-duc. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Espèces communes	Faible
Reptiles	Lézard des murailles	Lézard ocellé. Espèces communes	Modéré à fort
Amphibien	/	Rainette méridionale	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson, Ecureuil roux	Faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Faible à modéré
Insectes	/	Grand capricorne	Faible à modéré

Ressources naturelles

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

Risques

Risque incendie : nul
 Risque inondation : nul
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
 Aléa gonflement d'argile : faible

Nuisances

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

Conclusion concernant l'enjeu environnemental

Niveau d'enjeu

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.7 Secteur 7

Secteur 7 – UH

ZONAGE EN VIGUEUR	UH (secteur constructible dans les hameaux)	SUPERFICIE PROSPECTÉE	1,19 ha
			
<p>CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL</p> <p>Ce secteur se situe au niveau du Mas Boudet et est composé aujourd'hui par deux ensembles bâtis (une dizaine de bâtiments). Le secteur environnement est représenté par des surfaces essentiellement agricoles, ponctués par des espaces naturels, notamment boisés.</p>			
<p>PAYSAGE ET PATRIMOINE</p> <p>Périmètre de patrimoine protégé : non concerné Patrimoine connu : aucun Vestige archéologique connu : aucun</p>			
<p>BIODIVERSITÉ</p> <p>Natura 2000 : non Autres zonages réglementaires ou d'inventaires : - En partie dans une ZEBiotope. - PNA Pie Grièche à poitrine Rose - PNA Faucon Crécerelle</p> <p>Zone humide : non Trame verte et bleue : en limite nord d'un corridor et d'un réservoir de Biodiversité (SRCE)</p>			
<p>PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE</p> <p><u>Habitats naturels et flore</u> Autre hameau situé à 100 mètres du précédent (secteur 6). Celui-ci est entouré de parcelles agricoles (vignes) et ne jouxte pas de milieux naturels. Les zones habitables sont une source de propagation d'espèces exotiques. On note à ce titre la présence de l'Ailante, espèce exotique envahissante, en bordure de routes. Le secteur à l'étude est restreint aux limites du hameau et ne présente aucun intérêt sur le plan floristique.</p> <p><u>Faune</u> Ce secteur comporte des bâtiments plus ou moins anciens, des jardins et quelques grands arbres qui sont autant d'éléments propices à de nombreuses espèces animales. Ces espèces sont néanmoins pour la plupart relativement communes.</p>			

Secteur 7 – UH

- Plusieurs espèces d'oiseaux trouvent des possibilités de nidification sur les bâtiments, notamment un couple de Huppe fasciée, une espèce patrimoniale observée lors des prospections. Quelques couples d'Hirondelles rustiques nichent également dans les bâtiments, ainsi que plusieurs espèces communes anthropophiles. Les secteurs boisés peuvent accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment le Petit-duc scops contacté lors des prospections.
- Seules des espèces communes de reptiles sont potentiellement présentes au niveau des broussailles et tas de pierres (couleuvres) et du bâtis (Tarente de Maurétanie, Lézard des murailles ou catalan).
- La présence de bassins ornementaux est propice à la Rainette méridionale.
- Les bâtiments et les jardins sont propices à plusieurs espèces de mammifères terrestres telles que la Fouine, le Hérisson, l'Écureuil roux.
- La présence de gîtes à Chiroptère est possible dans les combles des bâtiments (Sérotine commune) ou les fissures et autres interstices des bâtiments (Pipistrelles communes, pygmée, kuhl).
- Les grands arbres peuvent abriter des insectes saproxylophage (Grand capricorne).

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Huppe fasciée, Petit-duc. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Espèces communes	Faible
Reptiles	Lézard des murailles	Espèces communes	Faible
Amphibien	/	Rainette méridionale	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson, Ecureuil roux	Faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Faible à modéré
Insectes	/	Grand capricorne	Faible à modéré

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

RISQUES

Risque incendie : nul
 Risque inondation : nul
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
 Aléa gonflement d'argile : nul

NUISANCES

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

NIVEAU D'ENJEU

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.8 Secteur 8

Secteur 8 – UH

ZONAGE EN VIGUEUR	UH (secteur constructible dans les hameaux)	SUPERFICIE PROSPECTÉE	2,75 ha
-------------------	---	-----------------------	---------



CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe au niveau du Mas de Besses. Il est composé par du bâti individuel se positionnant le long de la route existante, en fonction du relief local. Le contexte se caractérise par des surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Périmètre de patrimoine protégé : non concerné
 Patrimoine connu : aucun
 Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ

Natura2000 : **ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- **ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;**
- **PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose, Pie Grièche à Tête Rousse.**
- **PNA Faucon Crécerelle**

Zone humide : non

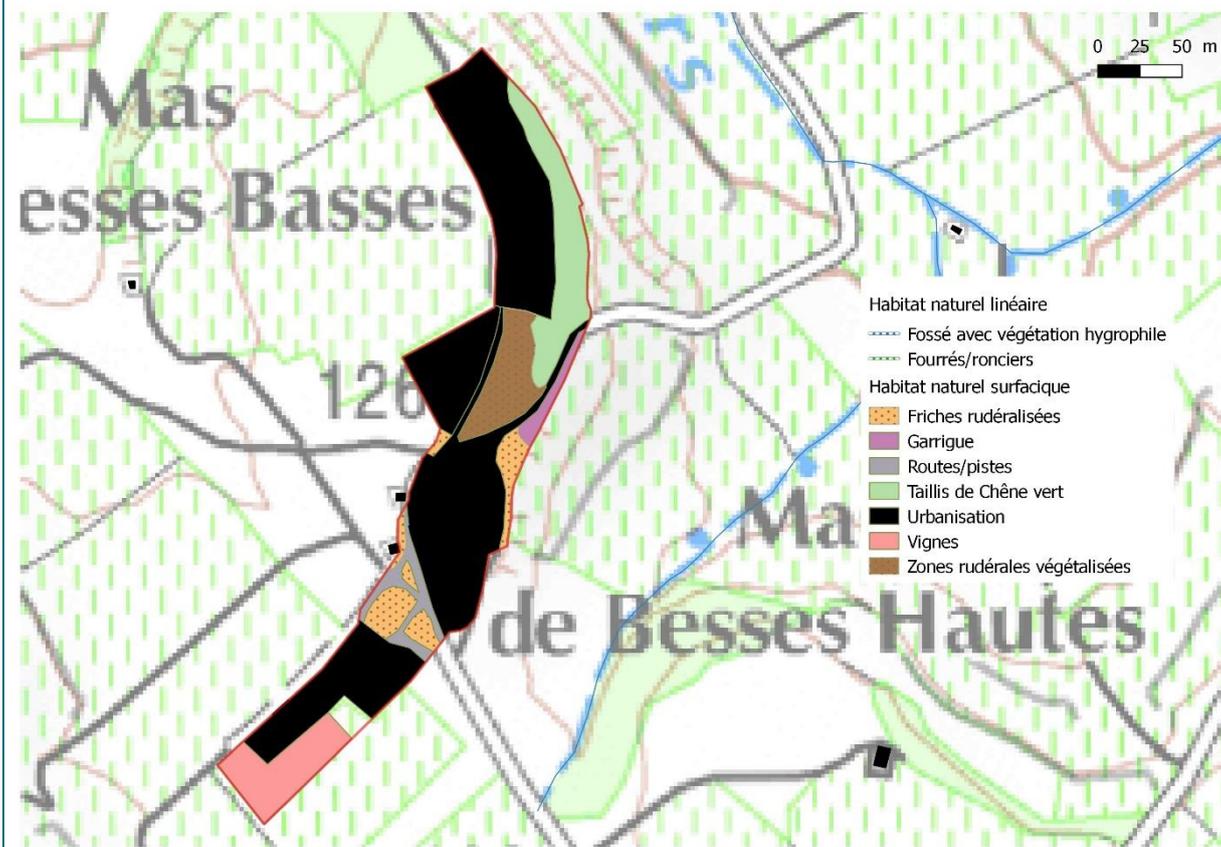
Trame verte et bleue : **Entouré et pour partie inclus dans un réservoir de biodiversité de la commune (SRCE)**

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats naturels et flore

Il s'agit d'un hameau, bordé au nord-est par un taillis de Chêne vert et une formation de garrigue à Ciste cotonneux (*Cistus albidus*) et à Thym (*Thymus communis*). Cette végétation est relictuelle dans un contexte agricole. Communes en région méditerranéenne, les garrigues sont assez diversifiées. Ici le taillis et la formation de garrigue apportent des éléments naturels dans un ensemble artificialisé par l'urbanisation. L'enjeu de conservation pour ces végétations est faible car elles sont répandues dans la région. Le reste de l'occupation du sol du secteur se réduit à de bâtis et jardins et des terrains rudéralisés et végétalisés.

Secteur 8 – UH



Faune

Ce secteur comporte des bâtiments plus ou moins anciens, des jardins et quelques grands arbres qui sont autant d'éléments propices à de nombreuses espèces animales. Ces espèces sont néanmoins pour la plupart relativement communes.

- Plusieurs espèces d'oiseaux trouvent des possibilités de nidification sur les bâtiments, notamment un couple de Huppe fasciée, une espèce patrimoniale observée lors des prospections. Quelques couples d'Hirondelles rustiques nichent également dans les bâtiments, ainsi que plusieurs espèces communes anthropophiles. Les secteurs boisés peuvent accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux et notamment le Petit-duc scops et le Faucon crécerelle contacté lors des prospections.
- Quelques murets de pierres sèches sont propices au Lézard ocellé et à plusieurs espèces communes (couleuvres). Le bâti accueille certainement la Tarente de Maurétanie et le Lézard des murailles ou catalan.
- La présence de bassins ornementaux est propice à la Rainette méridionale.
- Les bâtiments et les jardins sont propices à plusieurs espèces de mammifères terrestres telles que la Fouine, le Hérisson, l'Écureuil roux.
- La présence de gîtes à Chiroptère est possible dans les combles des bâtiments (Sérotine commune) ou les fissures et autres interstices des bâtiments (Pipistrelles communes, pygmée, kuh).l).
- Les grands arbres peuvent abriter des insectes saproxylophage (Grand capricorne).

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Huppe fasciée, Petit-duc. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Espèces communes	Faible
Reptiles	Lézard des murailles	Lézard ocellé, Seps strié. Espèces communes	Modéré à fort
Amphibien	/	Rainette méridionale	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson, Ecureuil roux	Faible
Chiroptères	/	Espèces communes	Faible à modéré
Insectes	/	Grand capricorne	Faible à modéré

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

RISQUES

Risque incendie : nul
 Risque inondation : nul

Secteur 8 – UH

Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
Aléa gonflement d'argile : nul

NUISANCES

Nuisances sonores : non
Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL**NIVEAU D'ENJEU****MESURES PROPOSÉES ET PRISE EN COMPTE DANS LE DOSSIER POUR RÉDUIRE LES INCIDENCES PRÉVISIBLES NOTABLES**

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.9 Secteur 9

Secteur 9 – AUE

ZONAGE EN VIGUEUR

UEext

SUPERFICIE PROSPECTÉE

5,89 ha



CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL

Ce secteur se situe à l'entrée est du village, en continuité de la ZAE Emile Carles, et longe notamment la RD30. Le secteur est actuellement composé de cultures annuelles (vignes essentiellement).

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Périmètre de patrimoine protégé : non concerné

Patrimoine connu : aucun

Vestige archéologique connu : aucun

BIODIVERSITÉ (GÉNÉRALITÉS)

Natura 2000 : **ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac »**

Autres zonages réglementaires ou d'inventaires :

- **ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ;**
- **PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose, Pie Grièche à Tête Rousse.**
- **PNA Faucon Crécerelle**

Zone humide : non

Trame verte et bleue : **Réservoir et corridor de Biodiversité (SRCE)**

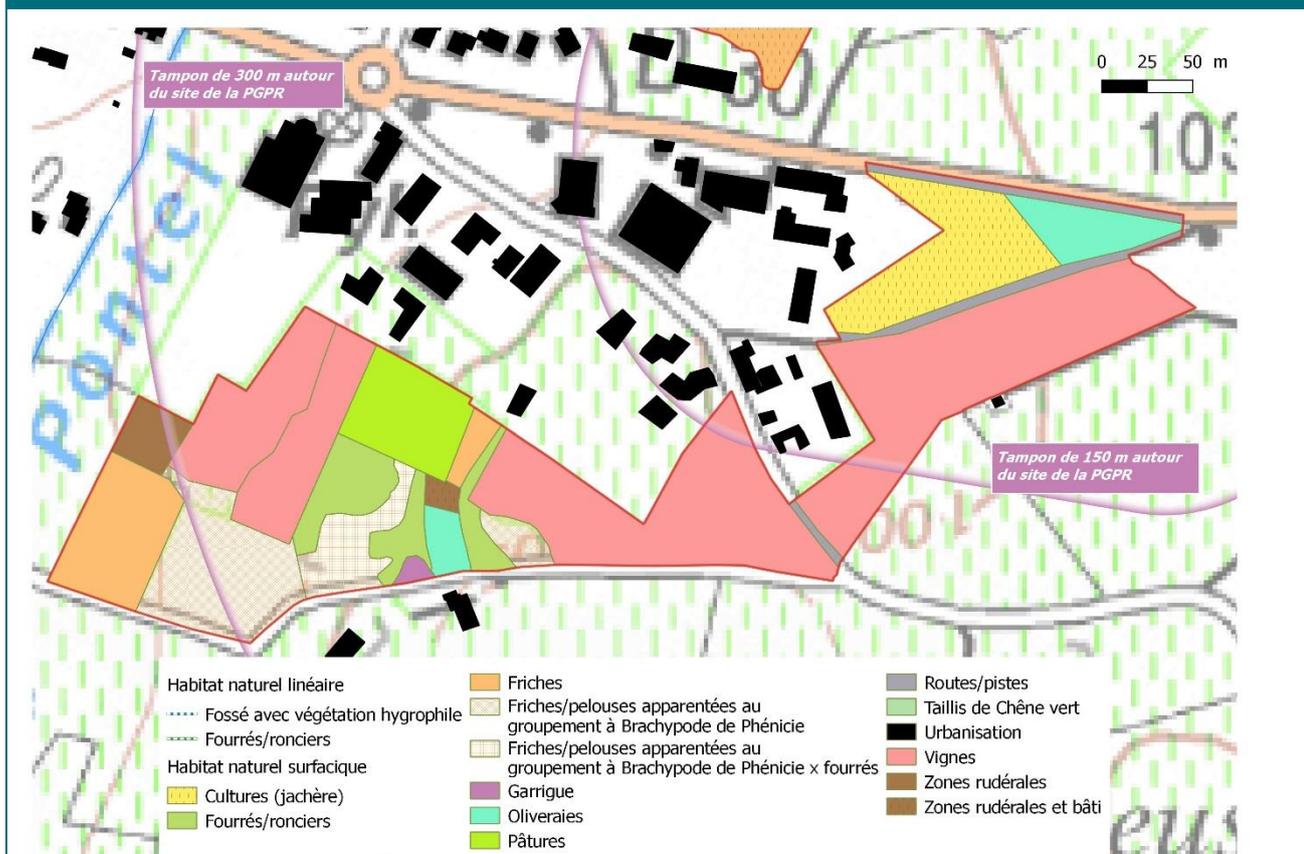
PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Habitats naturels et flore

Il s'agit d'un ensemble de parcelles agricoles : les vignes et friches post-culturelles dominent le secteur, à celles-ci s'ajoutent une parcelle d'olivieraie, une parcelle pâturée et une culture de luzerne. Des fourrés ponctuent la zone d'étude. Un faciès enrichi de garrigues à Ciste a été mis en évidence au sud de la zone d'étude. Cette végétation reste minoritaire au sein du secteur.

Ce secteur ne présente aucun intérêt sur le plan floristique.

Secteur 9 – AUE



Faune

Ce secteur concerne à la fois des parcelles de vigne sans grand intérêt pour la faune et des parcelles en friches bordées de haies et de murets de pierres sèches nettement plus favorables.

- Concernant les oiseaux, la partie ouest du secteur dotée de friches herbacées ponctuées de buissons et d'arbustes est favorable à la Pie-grièche à tête rousse (intérêt patrimonial fort) et d'autres espèces d'intérêt plus modéré (Alouette lulu, Linotte mélodieuse). Sur le reste du secteur, seule l'extrémité est présente un intérêt particulier avec la présence d'un site de nidification connu de la Pie-grièche à poitrine rose au niveau des alignements de platanes. Les parcelles situées dans un rayon de 300 mètres autour de ce site sont considérées comme étant essentielles au maintien de l'espèce (zone cœur du domaine vital). L'alignement de platane accueille également une colonie de Choucas des tours et potentiellement le Rollier d'Europe.
- La présence du Lézard ocellé est possible au niveau de plusieurs murets de pierres sèches. Le Seps strié est potentiellement présent dans les zones d'herbe dense.
- Quelques fossés à sec sont propices aux espèces pionnières telles que le Crapaud calamite et au Pélodyte ponctué.
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse, notamment pour la Noctuelle commune nichant potentiellement dans les platanes.
- Intérêt très faible pour l'entomofaune.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Pie-grièche à poitrine rose, Linotte mélodieuse, Alouette lulu, Coucou geai, Pie-grièche à tête rousse, Rollier d'Europe	Faible à Fort
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	Lézard ocellé, Seps strié. Espèces communes	Modéré à fort
Amphibien	/	Crapaud calamite, Pélodyte ponctué	Faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes. Noctule commune	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

Secteur 9 – AUE

RISQUES

Risque incendie : nul
 Risque inondation : **non concerné mais en limite immédiate (à l'Ouest du secteur) d'une zone rouge du PPRI**
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune
 Aléa gonflement d'argile : nul

NUISANCES

Nuisances sonores : non
 Autres éléments de porter à connaissance à considérer : **Le secteur s'inscrit en continuité de la zone d'activité existante sur la commune, qui peut d'ores et déjà accueillir des activités susceptibles de générer des nuisances sonores.**

CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

NIVEAU D'ENJEU

MESURES PROPOSÉES ET PRISE EN COMPTE DANS LE DOSSIER POUR RÉDUIRE LES INCIDENCES PRÉVISIBLES NOTABLES

- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)

1.10 Secteur 10

Secteur 10 – AUT			
ZONAGE EN VIGUEUR	UVT	SUPERFICIE PROSPECTÉE	1,39 ha
			
CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL			
<p>Ce secteur se situe au niveau du Mas du Chevalier à l'entrée est du village, le long de la RD30. Il est déconné du village par des cultures annuelles et en est totalement entouré. Le secteur est composé d'une franche boisée et d'une prairie.</p>			
PAYSAGE ET PATRIMOINE			
<p>Périmètre de patrimoine protégé : non concerné Patrimoine connu : aucun Vestige archéologique connu : aucun</p>			
BIODIVERSITÉ			
<p>Natura 2000 : ZPS de la « plaine de Villeveyrac-Montagnac » Autres zonages réglementaires ou d'inventaires : - ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; ZNIEFF de type 1 : « Coteaux viticoles de Saint-Pons de Mauchiens et Saint-Pargoire » ; - PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à poitrine Rose, Pie Grièche à Tête Rousse ; - PNA Faucon Crécerelle.</p> <p>Zone humide : non Trame verte et bleue : Réservoir et corridor de Biodiversité (SRCE)</p>			
PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE			

Secteur 10 – AUT

Habitats naturels et flore

Il s'agit d'une parcelle de friche post-culturale qui tend avec une pelouse à Brachypode de Phénicie en cours de fermeture par des ligneux et la progression de ronciers. Cette parcelle est en contact avec une plantation de pins dépourvue de sous-bois (milieu stérile) sans intérêt sur le plan floristique.



Faune

Ce secteur est constitué d'une pinède sur sa moitié est sans grand intérêt pour la faune et d'une friche plus favorable sur sa moitié ouest.

- Concernant les oiseaux, la partie ouest du secteur dotée de friches herbacées ponctuées de buissons et d'arbustes est favorable à la Pie-grièche à tête rousse (intérêt patrimonial fort) et d'autres espèces d'intérêt plus modéré (Alouette lulu, Linotte mélodieuse). Cette parcelle fait potentiellement partie du domaine vital de la Pie-grièche à poitrine rose dont un site de nidification est connu au niveau des alignements de platanes. Les grands arbres présents en bordure du secteur sont propices au Rollier d'Europe et à certaines espèces de rapaces. Un Circaète Jean-le-Blanc a notamment été observé posé sur l'un d'entre eux. Les potentialités de nidification sont faibles mais cette observation témoigne cependant de l'intérêt de la parcelle pour la chasse (présence de reptiles). Enfin, la pinède peut potentiellement accueillir le Hibou moyen-duc et quelques espèces nicheuses communes.
- Le Seps strié est potentiellement présent dans les zones d'herbe dense ainsi que les Couleuvres de Montpellier et à échelons.
- Les potentialités pour les amphibiens sont faibles mis à part pour les espèces pionnières en phase terrestre (ex : Crapaud calamite).
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse, notamment pour la Noctuelle commune nichant potentiellement dans les platanes.
- Intérêt très faible pour l'entomofaune.

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc. Espèces communes nicheuses ou en alimentation	Pie-grièche à poitrine rose, Linotte mélodieuse, Alouette lulu, Coucou geai, Pie-grièche à tête rousse, Rollier d'Europe	Modéré à Fort
Reptiles	/	Lézard ocellé, Seps strié. Espèces communes	Modéré
Amphibien	/	Crapaud calamite, Pélodyte ponctué	Très faible
Mammifères terrestre	/	Hérisson	Très faible
Chiroptères	/	Espèces communes. Noctule commune	Très faible
Insectes	/	Espèces communes	Très faible

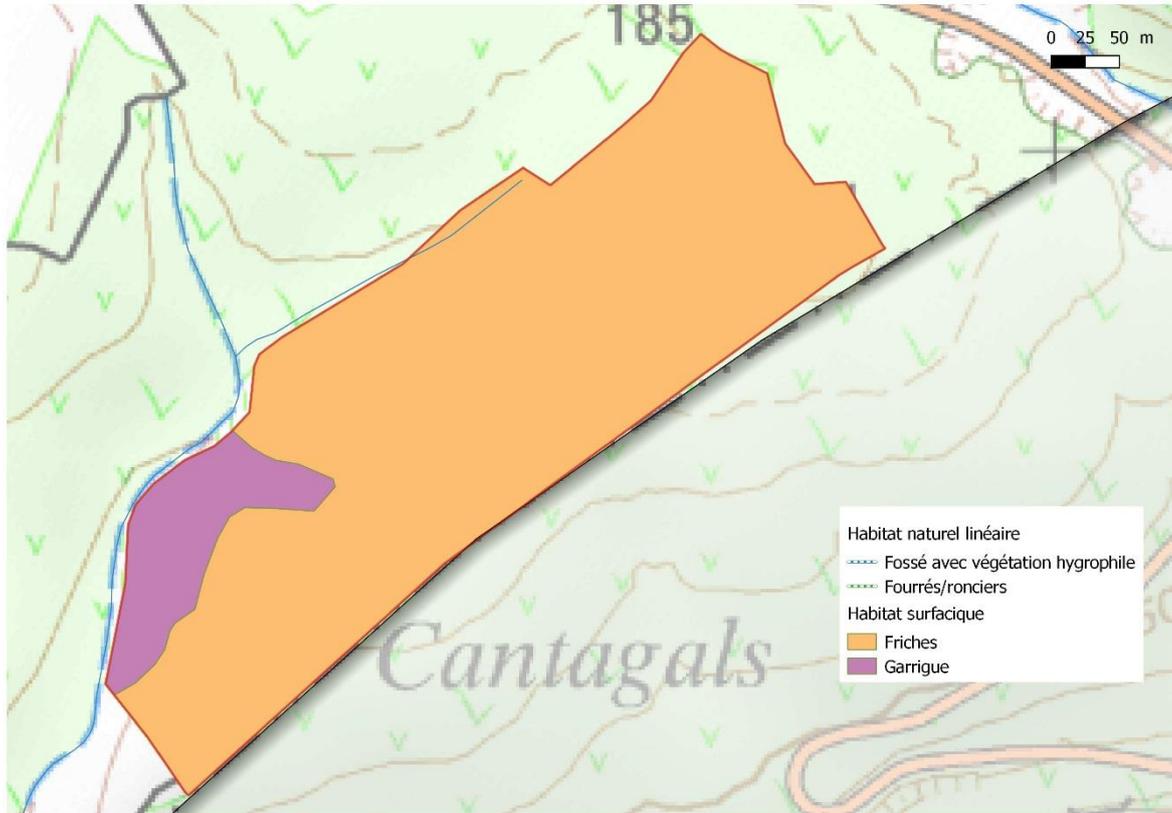
Secteur 10 – AUT	
Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire Proximité d'un cours d'eau : non Périmètre de captages AEP : non concerné Réseau BRL d'irrigation : non	
RISQUES	
Risque incendie : nul Risque inondation : nul Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune Aléa gonflement d'argile : nul	
NUISANCES	
Nuisances sonores : non Autres éléments de porter à connaissance à considérer : aucun	
CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL	NIVEAU D'ENJEU
MESURES PROPOSÉES ET PRISE EN COMPTE DANS LE DOSSIER POUR RÉDUIRE LES INCIDENCES PRÉVISIBLES NOTABLES	
- Conserver la haie centrale (la prolonger ?)	

1.11 Secteur 11

Secteur 11 – NP

ZONAGE EN VIGUEUR	UFP	SUPERFICIE PROSPECTÉE	12,09 ha
			
<p>CONTEXTE PHYSIQUE / USAGE DU SOL</p> <p>Ce secteur se situe au sud de la commune en limite de celle-ci avec Villeveyrac, au niveau du lieu-dit « Cantagals ». Au milieu d'une zone de garrigue, ce secteur correspond à une friche agricole. Un projet de centrale photovoltaïque au sol y a d'ores et déjà été autorisé.</p>			
<p>PAYSAGE ET PATRIMOINE</p> <p>Périmètre de patrimoine protégé : non concerné Patrimoine connu : aucun Vestige archéologique connu : aucun</p>			
<p>BIODIVERSITÉ</p> <p>Natura 2000 : SIC « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » Autres zonages réglementaires ou d'inventaires : - En limite et concerné en limite par la ZNIEFF de type 2 : « Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure » ; ZNIEFF de type 2 : « plaine de Villeveyrac-Montagnac » ; - PNA Pie Grièche Méridionale, Pie Grièche à Tête Rousse (territoire d'alimentation (Données LPO34) et proche secteur de nidification (données LPO 34 & CBE). - PNA Aigle de Bonelli (domaine vitaux) ; PNA Faucon Crécerelle (dortoirs)</p> <p>Zone humide : non Trame verte et bleue : En partie au sein d'un réservoir de biodiversité et d'un corridor écologique (SRCE)</p>			
<p>PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE</p> <p><u>Habitats naturels et flore</u> Il s'agit d'une friche thermophile (présence de stipe (Stipa sp)) résultant de l'abandon de parcelles de vignes. Ce terrain remanié à profiter à l'installation d'espèces exotiques envahissantes (présence de foyers de Canne de Provence et d'Ailante). La présence d'un substrat superficiel et pierreux favorise la recolonisation par des espèces de garrigues des milieux alentours. Un faciès à Ciste cotonneux (Cistus albidus), Genévrier oxycède (Juniperus oxycedrus) et chêne vert (Quercus ilex) a été observé au sud-ouest de la zone d'étude mais reste peu représenté au sein de la zone d'étude. Ce secteur perturbé ne présente aucun intérêt sur le plan floristique.</p>			

Secteur 11 – NP



Faune

Cette parcelle en friche située sur le Causse d'Aumelas et entourée de garrigue est très favorable à la faune.

- De nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniaux nicheurs sur le causse utilisent potentiellement cette parcelle pour leurs recherches alimentaires (Busard cendré, Grand-duc d'Europe, Faucon crécerellette, Rollier d'Europe, Pie-grièche à tête rousse et méridionale, etc.). Quelques espèces de passereaux sont potentiellement nicheuses notamment le Pipit rousseline et l'Alouette lulu.
- Le Lézard ocellé est très potentiel en périphérie de la parcelle, ainsi que le Psammodrome d'Edwards.
- Plusieurs espèces d'amphibiens peuvent potentiellement utiliser la parcelle en phase terrestre en raison de la présence d'une mare très riche à proximité (mas de Vedel) : Pélobate cultripède, Triton marbré, Pélodyte ponctué, etc.
- Intérêt pour les chiroptères uniquement pour la chasse, notamment pour les murins ou le Vespère de Savi.
- Concernant les insectes, la Magicienne dentelée est très potentielle, ainsi que la Proserpine et d'autres papillons des garrigues (Damier de la succise, Azuré du thym, Argus vert, etc.).

Taxon	Espèces observées	Espèces potentielles	Enjeu écologique
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc, Alouette lulu. Espèces communes en alimentation	Nombreuses espèces patrimoniales, notamment rapaces	Fort
Reptiles	/	Lézard ocellé, Psammodrome d'Edwards. Espèces communes	Fort
Amphibien	/	Pélobate cultripède, Triton marbré, Pélodyte ponctué	Modéré à fort
Mammifères terrestre	/	Genette	Faible
Chiroptères	/	Murins, Vespère de Savi	Modéré
Insectes	/	Magicienne dentelée.	Fort

RESSOURCES NATURELLES

Potentiel concernant les énergies renouvelables : Propice à l'exploitation de la ressource solaire
 Proximité d'un cours d'eau : non
 Périmètre de captages AEP : non concerné
 Réseau BRL d'irrigation : non

RISQUES

Risque **incendie** : **moyen**
 Risque inondation : nul
 Aléa mouvement de terrain : zone de sismicité de niveau 2 comme le reste de la commune

Secteur 11 – NP

Aléa **gonflement d'argile** : majoritairement moyen à fort

NUISANCES

Nuisances sonores : non

Autres éléments de porter à connaissance à considérer : non

CONCLUSION CONCERNANT L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL

NIVEAU D'ENJEU

Mesures proposées et prise en compte dans le dossier pour réduire les incidences prévisibles notables

- Rappeler les prescriptions données pour les constructions soumises au retrait et gonflement des argiles.
- Intégrer aux articles du PLU pour le zonage correspondant des règles particulières vis-à-vis du risque incendie (garantir des conditions de desserte utilisables par les engins de secours et de lutte contre les incendies, imposer une bande périphérique inconstructible au contact des espaces naturels non agricoles, imposer une distance minimum pour l'implantation des constructions par rapport aux voies, aux limites séparatives, imposer la desserte du secteur par le réseau d'eau ou la mise en place de réserve/citerne avant tout aménagement, exclure l'utilisation de végétaux secs et inflammables pour les éventuelles plantations paysagères).

Cartographie des mesures proposées



Biotope Siège Social
22, boulevard Maréchal Foch
B.P. 58
34140 MÈZE
Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr

